

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY (TARN)



Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues et réalisées pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le compte administratif est établi pour chacun des budgets de la collectivité (budget communal, budget annexe lotissement et budget annexe assainissement) et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2022 a été voté à l'unanimité, hors présence du Maire, par le conseil municipal réuni le 13 avril 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir par la réalisation d'opération d'équipement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, location de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 ont représenté 296 289.32 euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités d'élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les charges de personnel ont représenté 10.16 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune et 10.96 % des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont représenté 218 244.91 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (taxe foncière, d'habitation et CFE) : 92 452 € encaissés en 2022
- Les dotations versées par l'Etat : 125 531.78 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (les locations de salle, loyers des deux appartements communaux ainsi qu'un fermage ont représenté 15 872.49 € en 2022).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	36 417.53 €	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel	22 183.53 €	Recettes des services	7 418.74 €
Autres dépenses de gestion courante	125 033.93 €	Impôts et taxes	129 714.14 €
Dépenses financières	1062.32 €	Dotations et participations	125 531.78 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes de gestion courante	16 110.42 €
Atténuation de produits	17 692 €	Recettes exceptionnelles	15 246.78 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	202 389.31 €	Atténuation de charges (remb. sur charges de personnel)	100 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 855.60€	Total recettes réelles	294 121.86 €
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 167.46 €
Total général	218 244.91 €	Total général	296 289.32 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- *concernant les ménages*

. Taxe foncière sur le bâti : 6.67 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 58.60%

- *concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20.21%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 92 452 € en 2022.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 125 531.78 € en 2022 dont 42 931 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts et cautions	10 660.24 €	FCTVA/ Taxe aménagement	16 126.45 €
Travaux	155 964.22 €	Excéd. de fonct. capitalisé	166 868.31 €
Autres travaux	0 €	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Subventions	17 230.90 €
Charges d'ordre (écritures d'ordre entre sections)	2 167.46 €	Emprunt	0 €
Total général	168 791.92 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	15 855.60 €
		Solde d'investissement reporté	0 €
		Virement de la section de fonctionnement	0 €
		Total général	216 081.26 €

c) Les principaux projets de l'année 2022 étaient les suivants :

- Extension du gymnase (construction d'un local de rangement)
- Réaménagement de l'école (ouverture entre la cantine et l'ancienne mairie+création de sanitaires supplémentaires...)
- Réfection du pont des Durands

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 8 245 €
- de la Région: 0 €
- du Département: 8 985.90 €
- Autres : 0 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

Fonctionnement :

Dépenses	218 244.91 €
Recettes	296 289.32 €



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Excédent	78 044.41 €
Résultat de clôture 2021 :	456 103.67 €
Part affectée à l'investissement 2022 :	166 868.31 €
Résultat de clôture 2022 :	367 279.77 €

b) Investissement :

Dépenses	168 791.92 €
Recettes	216 081.26 €
Excédent	47 289.34 €
Résultat de clôture 2021 :	221 236.92 €
Résultat de clôture 2022 :	268 526.26 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 447.76 €

Produit des impositions directes/population : 204.54 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 650.71 €

Dépenses d'équipement brut / population : 345.05 €

c) Etat de la dette

La dette se compose d'un emprunt pour la réalisation du grand parking et d'un emprunt pour la réalisation de la nouvelle mairie.

Capital restant dû au 01/01/2022 : 83 756.81 €

Annuités de l'exercice 2022: 10 660.24 € en capital (dépenses d'investissement) et 1 062.32 € en intérêts (dépenses de fonctionnement)

Compte administratif du budget annexe lotissement 2022 :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	14 022.02 €	Dépenses	0 €
Recettes	14 022.15 €	Recettes	0 €
Excédent	0.13 €	Déficit	0 €
Résultat de clôture 2021	0 €	Résultat de clôture 2021	0 €
Résultat de clôture 2022	0.13 €	Résultat de clôture 2022	0 €

Compte administratif du budget annexe assainissement 2022 :

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 911.32 €	Dépenses	2 730 €
Recettes	15 181.13 €	Recettes	3 650 €
Excédent	13 269.81 €	Excédent	920 €
Résultat de clôture 2021	11 913.66 €	Résultat de clôture 2021	- 3 650 €
Part affectée à l'investissement 2022 :		Résultat de clôture 2022	- 2 730 €
3 650 €			
Résultat de clôture 2022	21 533.47 €		

Fait à Saint Julien du Puy, le 14 avril 2023.

Le Maire,

Serge FAGUET

